

COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes Carnelle Pays-De-France (C3PF).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 9 avril 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale de la C3PF aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en date du 5 février. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services publics rendus,
- de réduire la dette ne recourant pas à l'emprunt ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de toute collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la C3PF, les marchés publics notamment de prestation de service d'entretien et de maintenance ou encore les engagements pris auprès de divers syndicats dans la collecte et le traitement des ordures ménagères, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ou encore l'aménagement et le développement du numérique sur ce territoire rural. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, dont elle est la traduction patrimoniale et pour mener les projets à moyen ou long terme.

C3PF

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant voire récurrent des services. Les deux sections doivent être équilibrées (« équilibre réel »).

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes qui seront encaissées au titre de la fiscalité directe, aux impôts et taxes (compensation de la part Taxe d'Habitation et CVAE) et aux dotations versées par l'Etat, comme la DGF (dotation globale de fonctionnement)

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent 12 166 389,00 euros, inclus un excédent de fonctionnement de 2 398 311,94 euros.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent seulement 16 % des dépenses de fonctionnement de la C3PF.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 11 846 938,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement brute (possibilité de virement à la section d'investissement), c'est-à-dire la capacité de la C3PF à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour un EPCI :

- La fiscalité directe de l'Etat
 - 1/ perçu en 2024 : 6 899 978,00 euros
 - 2/ prévision 2025 : 6 926 000,00 euros
- La compensation de la part de la suppression de la TH, et de la CVAE
 - 1/ perçu en 2024 : 1 226 498,00 euros
 - 2/ prévision 2025 : 1 069 000,00 euros
- Les dotations versées par l'Etat
 - 1/ perçu en 2024 : 1 187 612,73 euros dont 539 557,00 € de CPS reversés aux communes
 - 2/ prévision 2025 : 1 020 000,00 euros dont 541 000,00 de CPS reversés aux communes

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 - Dépenses courantes	1 017 844,00 €	002 - Excédent brut reporté	2 698 311,94 €
012 - Charges de personnel	1 885 015,00 €	013 - Atténuations de charges	27 000,06 €
014 - Atténuations de produits	926 000,00 €	042 - Ecritures d'ordre entre sections	446 927,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 353 989,00 €	70 - Recettes des services	16 800,00 €
042 - Ecritures d'ordre entre sections	842 076,00 €	73 - Impôts et taxes	1 069 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 813 399,00 €	731 - Fiscalité locale	6 926 000,00 €
66 - Charges financières	3 615,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 020 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	261 850,00 €
TOTAL	11 846 938,00 €	TOTAL	12 446 389,00 €

Donnant un résultat d'exploitation prévisionnel de + 744 871,94 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2,09 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 3,21 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 18,88 %
- concernant les entreprises
 - Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 3,88 %
 - Cotisation foncière de zone des entreprises (Morantin et Orme) : 20,81 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 7 995 000,00 euros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 1 020 500,00 euros.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté (dépenses d'entretien, de réparation ou de maintenance), la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la C3PF regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions immobilières pour des projets futurs, de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (construction de la maison de santé, de la salle des fêtes, de sécurisation de bâtiments intercommunaux...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde d'investissement reporté	- €	001 - Solde d'investissement reporté	503 376,23 €
040 - Ecritures d'ordre entre sections	446 927,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 353 989,00 €
041 - Opérations patrimoniales	794 776,00 €	040 - Ecritures d'ordre entre sections	842 076,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	83 334,00 €	041 - Opérations patrimoniales	794 776,00 €
20 - Etudes	14 200,00 €	10 - FCTVA et mise en réserves	479 999,76 €
204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	979 318,01 €
21 - Travaux de bâtiment, voirie, vidéoprotection et divers investissements	2 099 021,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
23 - Grands travaux	1 495 277,00 €		
TOTAL	4 953 535,00 €	TOTAL	4 953 535,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

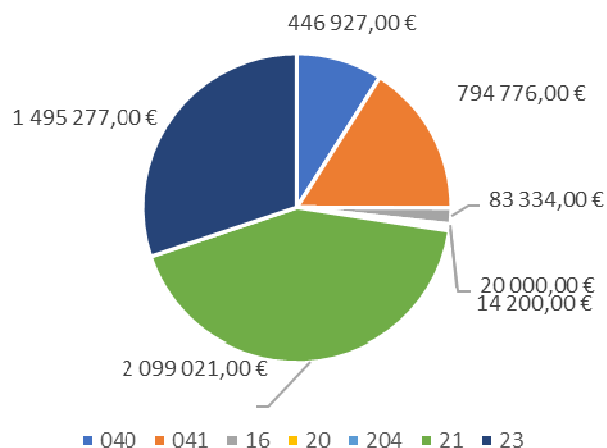
- Aire d'accueil des gens du voyages et terrains familiaux locatifs : 411 001,00 €
- Domaine de la Motte (Luzarches) : 971 236,00 €
- Travaux de voirie : 399 854,00 €
- Vidéo protection : 1 210 884,00 €
- Divers travaux de voirie : 399 854,00 €
- Aire logistique pour les services techniques (Villiers-le-Sec) : 322 200,00 €

d) Les subventions d'investissements prévues y compris report années antérieures :

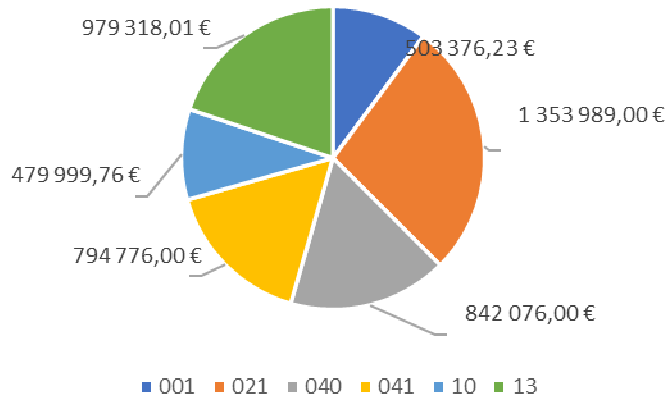
- de l'Etat : 467 700,00 €
- de la Région : 54 000,00 €
- du Département : 498 540,00 €
- Autres : 40 000,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

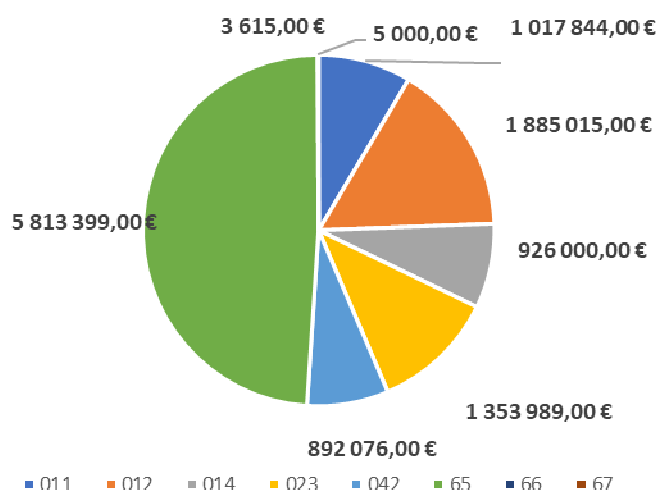
Dépenses d'investissement



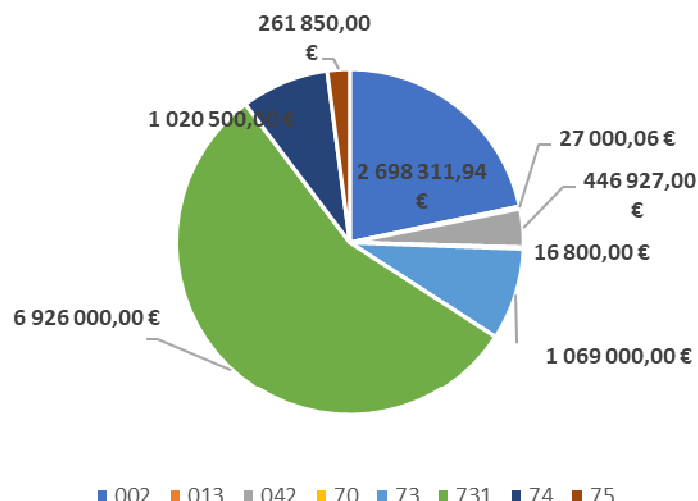
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



a) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses :	Crédits reportés 2024	: 731 724,28 €
	Nouveaux crédits	: 4 221 810,72 €
	TOTAL	: 4 953 535,00 €
- Recettes :	Excédents	: 503 376,23 €
	Crédits reportés 2024	: 819 318,01 €
	Virement de la section de fonctionnement	: 1 353 989,00 €
	Nouveaux crédits	: 2 276 851,76
	TOTAL	: 4 953 535,00 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 286,51 €
 Recettes réelles de fonctionnement / population : 276,72 €
 Dépenses d'équipement brut / population : 10,13 €
 Encours de dette / population : 17,44 €

DGF / population : 25,03 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 19.53 %

c) Etat de la dette consolidée (tous budgets confondus) au 31/12/2024

L'état de la dette ci-après comprend les emprunts du budget principal de la C3PF et de ses 5 budgets annexes.

Taux moyen : 1,88 %

Durée de vie résiduelle moyenne au 31/12/2024 : 3 ans et 4 mois

Capital restant dû : 3 612 909,88 €

Au 31/12/2024, la C3PF était ainsi engagée au titre de 7 contrats de prêt répartis de la manière suivante :

- 6 en taux fixe représentant : 3 166 034,88 € soit 87,63 % de l'encours
- 1 en taux variable représentant : 446 875,00 € soit 12,37 % de l'encours

Les emprunts sont répartis comme suit :

- 2 à taux fixe pour le budget principal de la C3PF (terme 08/2028 et 12/2036)
- 3 à taux fixe pour le budget annexe Gendarmerie (terme 12/2036, 02/2037 et 03/2037)
- 1 à taux variable pour le budget annexe Gendarmerie (terme 09/2038)
- 1 pour le budget annexe Morantin (terme 02/2026)

BUDGETS ANNEXES

Le BP de la C3PF est assorti de 5 budgets annexes, 3 à caractère administratif (SPA) et 2 à caractère industriel et commercial (SPIC):

- Gendarmerie (SPA)
- Tourisme (SPA)
- PAE de l'Orme (SPA)
- Morantin (SPIC)
- Tiers Lieu (SPIC)

Il existe 4 types de recettes pour les budgets annexes :

- Loyers (Gendarmerie et Morantin)
- Taxe de Séjour (Tourisme)
- PAE de l'Orme (vente des terrains aménagés)
- Subventions (Tiers Lieu)

a) Une vue d'ensemble des dépenses et recettes de la section de fonctionnement de chaque budget :

BA GENDARMERIE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	150 273,00 €	Excédent brut reporté	100 052,35 €
Virement à la section d'investissement	225 800,00 €	Autres produits de gestion courante	391 650,65 €
Ecritures d'ordre entre sections	6 700,00 €		
Autres charges de gestion courante	56 264,00 €		
Charges financières	48 666,00 €		
Charges exceptionnelles	4 000,00 €		
TOTAL	491 703,00 €	TOTAL	491 703,00 €

BA TOURISME

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	41 255,00 €	Excédent brut reporté	129 122,81 €
Reversement Taxe de Séjour autres organismes	356 638,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	13 980,00 €
Ecritures d'ordre entre sections	20 510,00 €	Taxe de séjour	410 000,19 €
Autres charges de gestion courante	134 700,00 €		
TOTAL	553 103,00 €	TOTAL	553 103,00 €

BA PAE DE L'ORME

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	131 590,00 €	Excédent brut reporté	372 471,27 €
Ecritures d'ordre entre sections	109 627,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	192 533,00 €
Autres charges de gestion courante	186 860,00 €	Ventes de terrains	- €
TOTAL	428 077,00 €	TOTAL	565 004,27 €

BA MORANTIN

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	177 900,00 €	Excédent brut reporté	1 038 192,04 €
Virement à la section d'investissement	415 179,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	172 814,00 €
Ecritures d'ordre entre sections	107 000,00 €	Loyers	370 000,00 €
Autres charges de gestion courante	40 730,00 €	Charges facturées	45 000,00 €
Charges financières	3 014,99 €		
Charges exceptionnelles	85 000,00 €		
Dotations aux provisions	50 000,00		
TOTAL	878 823,99 €	TOTAL	1 626 006,04 €

BA TIERS LIEU

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	25 000,00 €	Excédent brut reporté	694 630,41 €
Autres charges de gestion courante	10,00 €		
TOTAL	25 010,00 €	TOTAL	694 630,41 €

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement de chaque budget :

BA GENDARMERIE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	224 923,50 €	Virement de la section de fonctionnement	225 800,00 €
Remboursement d'emprunts	232 500,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	6 700,00 €
Travaux de bâtiments	138 750,10 €	Mise en réserves	228 798,50 €
		Emprunts	134 875,10 €
TOTAL	371 250,10 €	TOTAL	370 373,60 €

Les dépenses d'investissement concernent des avances pour les travaux de toitures suite à des fuites conséquentes dans l'attente de la fixation des responsabilités par la juridiction administrative.

BA TOURISME

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	3 644,80 €	Ecritures d'ordre entre sections	20 510,00 €
Ecritures d'ordre entre sections	13 980,00 €	Réserves et FCTVA	61 270,50 €
Acquisition de véhicule	133 652,20 €	13 - Subventions d'investissement	69 496,50 €
TOTAL	151 277,00 €	TOTAL	151 277,00 €

Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition d'un véhicule de tourisme itinérant.

BA PAE DE L'ORME

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	100 363,33 €
Ecritures d'ordre entre sections	192 533,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	109 627,00 €
TOTAL	192 533,00 €	TOTAL	209 990,33 €

Les dépenses d'investissement d'un budget de zone sont constituées des seules écritures d'ordre qui sont des constatations de stock en fin et début d'année.

BA MORANTIN

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	178 413,31 €	Solde d'investissement reporté	
Ecritures d'ordre entre sections	172 814,00 €	Virement de la section de fonctionnement	415 179,00 €
Remboursement d'emprunts	107 365,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	107 000,00 €
Travaux de bâtiment et de voirie	252 980,00 €	Réserves	189 393,31 €
TOTAL	711 572,31 €	TOTAL	711 572,31 €

Les principales dépenses d'investissement sont des travaux de toitures (165 K), la mise en sécurité des parements en limite de propriété (30 K), le portail de l'entrée principale (19 K), la reprise de voirie (15 K) et des plantations (3 K)

BA TIERS LIEU INCLUSIF

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	147 620,93 €	Solde d'investissement reporté	
Travaux de bâtiment et voirie	1 464 400,00 €	Subventions	4 365 000,00 €
TOTAL	1 612 020,93 €	TOTAL	4 365 000,00 €

Les dépenses d'investissement concernent la création d'un parking paysagé et la construction d'un Tiers Lieu dédié à l'inclusion. Les subventions proviennent du département du Val d'Oise et de l'Etat.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés